

Montréal, le 28 septembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e André Turmel
Fasken, Martineau, DuMoulin, S.E.N.C.R.L, s.r.l.
800, sur Square-Victoria
Bureau 3500, C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Demande du Distributeur relative aux mesures de soutien
au développement de la production en serre
Dossier de la Régie : R-4127-2020**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre du 25 septembre 2020¹, requérant notamment un délai additionnel pour le dépôt de la preuve de la FCEI, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à la FCEI le délai demandé pour le dépôt de sa preuve, **soit jusqu'au 7 octobre 2020**.

La Régie fixe cependant le dépôt des demandes de renseignements à la FCEI **au plus tard le 14 octobre 2020 à 12 h** et le dépôt des réponses de la FCEI aux demandes de renseignements des participants **au plus tard le 21 octobre 2020 à 12 h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [C-FCEI-0009](#).